



MAIRIE D'ARCHAMPS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CNI / PASSEPORT

- Pour le passeport :
 - 1 timbre fiscal à 86 € pour les personnes majeures
 - 1 timbre fiscal à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
 - 1 timbre fiscal à 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus

Vous pouvez acheter les timbres sur le site suivant : <https://timbres.impots.gouv.fr>

- 1 photo d'identité **non découpée** selon les normes préfectorales (3,5 x 4,5 cm) de **moins de 6 mois**.
- 1 justificatif de domicile de **mois de 3 mois** (EDF, Internet, Téléphone, eau...) **+ photocopie**

Si vous êtes hébergé, fournir :

- Une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge qui précise depuis combien de temps vous êtes hébergé
- Une photocopie de la pièce d'identité de cette personne.
- 1 copie intégrale de votre acte de naissance ou 1 extrait avec filiation complète de **moins de 3 mois** à demander :
 - Pour les français nés en France : à demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si votre Mairie de naissance a adhéré à la plateforme COMEDDEC) ;
 - Pour les français nés dans les DOM : à la mairie du lieu de naissance, de moins de 6 mois ;
 - Pour les français nés à l'étranger (acte de moins de 3 mois) sur le site internet : <https://www.smae.diplomatie.gouv.fr/etatscivil/>
- Votre ancienne carte d'identité **+ photocopie (recto-verso)** et votre ancien passeport **+ photocopie**

En cas de perte ou de vol de votre carte d'identité : 1 timbre fiscal à 25 €

En cas de vol : la déclaration de vol est délivrée par la Police Nationale ou la Gendarmerie)